Cinquante deuxième année. - N ° 167 A Lundi 3 et mardi 4 septembre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 429

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20180161. *Date de parution :* 26 août 2018.
Annonce numéro : 229. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

839 918 638 RCS Toulouse.
INFOSECURE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 20, impasse Camille Langlade, 31100 Toulouse.
Origine du fonds : Nouvelle branche d'activité. Fonds acquis par achat au prix stipulé de 72000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Partie d'activité concernée : Service de sauvegarde Altersave et de protection réseau Altersecur sise et exploitée 20 impasse Camille Langlade 31100 Toulouse.
Adresse : 20, impasse Camille Langlade, 31100 Toulouse.
Précédent propriétaire : 529 635 534 RCS Toulouse. **DB BUSINESS.**
Publication légale : La Gazette du Midi *du* 27 août 2018.
Oppositions : à l'adresse du fonds vendu pour la validité : 20 impasse Camille Langlade 31100 Toulouse et pour la correspondance au séquestre juridique à l'ordre des avocats 11 place Dauphine 75053 Paris cedex 01..
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 13.07.2018 enregistré le 19.07.2018 au Service de la Publicité Foncière de Toulouse 3 Dossier 2018 39606 référence 2018 A 08855. Adresse de l'ancien propriétaire : 20 Impasse Camille Langlade 31100 TOULOUSE. Adresse du nouveau propriétaire : 20 Impasse Camille Langlade 31100 TOULOUSE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..